

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_A047-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 JANVIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A047

OBJET : Aménagement de l'espace - Echangeur A8 A51 - Complément du nœud autoroutier - Participation financière de la Communauté du Pays d'Aix - Engagement de l'opération

Le 15 janvier 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAL Jocelyne - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - EL MIRI Mustapha - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LUVERA Georges - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAUREL-CHORDI Suzanne - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MEI Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PAPA Chantal - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PONTET Anthony - PRIMO Yveline - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIELLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : CANAL Jean-Louis suppléé par PIGNON Philippe - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOINE Anne suppléée par LUIGI Robert - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain -

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Richard - CLAVEL Caroline donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHORRO Jean - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à MEI Roger - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à BORDET André - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SUSINI Jules - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri - TRINQUIER Noëlle donne pouvoir à VENEL Gérard

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

BENNOUR Dahbia - BRAMI Héliot - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GRANIER Michel - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Aménagement de l'Espace

Objet : Echangeur A8-A51 - Complément du nœud autoroutier – Participation financière de la Communauté du Pays d'Aix – Engagement de l'opération

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la démarche de dynamisation des investissements sur notre territoire, il est proposé, par le présent rapport, de décider de la participation financière de la communauté du Pays d'Aix à l'opération de complément de l'échangeur autoroutier A8-A51 à Aix en Provence .

Cette participation de 13 M € sur un total d'opération estimé à 60 M€ correspond au financement de la première bretelle et permettra son lancement effectif.

Exposé des motifs :

Par délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2013, la CPA s'est engagée dans une démarche de dynamisation des investissements communautaires qui conduit naturellement à mettre en œuvre le projet de SCOT, en privilégiant ses composantes prioritaires et emblématiques pour la qualité de vie de ses habitants comme pour son rayonnement :

- Investissements prioritaires et structurants en matière de transports collectifs contenus dans le PDU pour accroître l'ambition en matière de résolution des problèmes de déplacements,
- Soutien au monde économique par les investissements précités, le logement des actifs et les équipements pour l'aider à passer le cap de la crise économique et maintenir l'excellence du Pays d'Aix,
- Réalisation de grands équipements indispensables dans de nombreux domaines tels que le sport et la culture.

Il est apparu nécessaire, au delà des investissements portés par la Communauté du Pays d'Aix de soutenir et de contribuer aux développements d'infrastructures routières portées tant par le Conseil Général des Bouches du Rhône sur les déviations de Routes Départementales que par l'État et ses concessionnaires pour le domaine public autoroutier.

Ainsi, la Ville d'Aix en Provence est traversée d'est en ouest par l'autoroute A8 et du nord au sud par l'autoroute A51 ; la liaison entre les deux tronçons de l'A51 étant réalisée par la route nationale N296 , classée en voie express . L'A8 et l'A51 a partir de l'échangeur N° 12 sont dans le domaine des concessionnaires Escota et ASF .

La RN 296, qui constitue ainsi le contournement Ouest du centre urbain aixois, bien qu'à deux fois deux voies ne dispose pas du gabarit autoroutier, comporte de nombreux points d'échanges qui ne répondent pas aux instructions en vigueur (comme la liaison RN296/ RD14), comporte notamment un tronçon a vitesse limitée a 50 KM/H au droit de la liaison avec l'ancienne nationale 7.

En outre l'échangeur A8/A51 n'est pas complet et ne permet pas les échanges de Sisteron vers Lyon et inversement.

Cette situation préjudiciable sur le plan de la circulation, l'est également fortement sur le plan de la protection de l'Environnement et notamment en conduisant le trafic des véhicules et particulièrement des poids lourds à emprunter le quartier urbain du Jas de Bouffan pour relier l'A8 à l'A51.

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Aix en Provence et la Communauté du Pays d'Aix sollicitent l'état pour que les échangeurs autoroutiers soient réalisés complètement.

Un dossier de demande de principe a été confié par l'Etat à ASF en 2003 pour étudier la faisabilité des mouvements entre A8 ouest et A51 Nord.

Le travail engagé a permis de confirmer en 2013 la pertinence technique de l'opération, illustrée par le schéma ci-après, et pouvant se scinder en deux phases ;

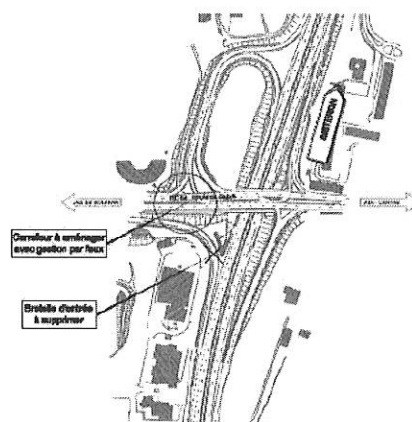
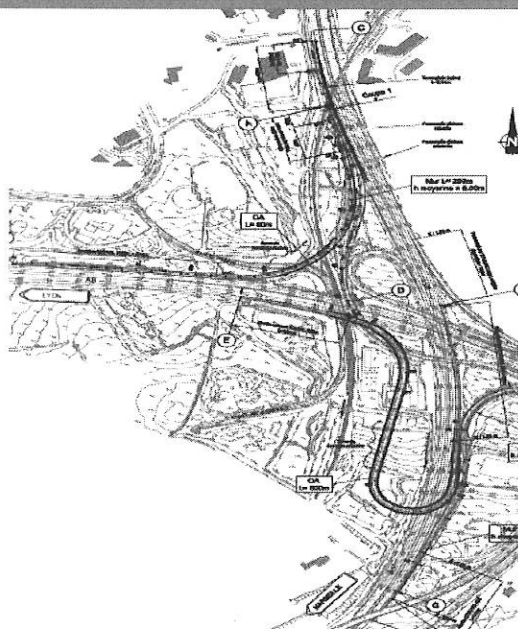
Bretelle N°1 - A51 Nord- A8 Ouest pour un coût d'opération de 13M€

Réalisation d'une nouvelle bretelle a proximité de la Fondation Vasarely et aménagement de la bretelle existante A51 Nord -RD 64 (Route de Galice), reprise de deux ouvrages d'art et d'une passerelle piétonne .Nécessite le réaménagement du diffuseur de Corsy et la fermeture de la bretelle qui permet actuellement de prendre l'A51 vers le Sud a partir de la RD 64

Bretelle N° 2 – A8 Ouest vers l'A51 Nord pour un cout d'opération de 31 M€

Réalisation d'un ouvrage d'art important (viaduc en anse) et ripage de la bretelle.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES SOLUTION 7



Réaménagement de l'échangeur
d'Aix Corsy (hors périmètre DDP)

Compte tenu de l'importance avérée pour l'amélioration des échanges routiers et de la protection de l'environnement (particulièrement pour la population du quartier résidentiel du Jas de Bouffan), il vous est proposé de formaliser par la présente délibération, l'engagement de la Communauté du Pays d'Aix à participer financièrement à la réalisation du complément de cet échangeur autoroutier dont le montant global est estimé à 60 M €. HT (base juillet 2011) . L'opération se décompose comme suit

- Bretelle N°1 :13 M€ HT
- Bretelle N°2 :31 M € HT

- Acquisitions foncières : 16 M €

Cet engagement sera formalisé par une participation de la C.P.A. à hauteur de 13 M €, et permettra de financer et de lancer la première tranche de travaux relative à la bretelle N° 1 « **A51 Nord- A8 Ouest** ».

La Société Autoroutes du Sud de La France (ASF) concessionnaire autoroutier de ce tronçon sera chargée de la Maîtrise d'ouvrage de l'opération par décision du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie.

Il sera proposé dans un premier temps une convention d'étude entre ASF et la CPA pour lancer l'opération de la bretelle N°1 et procéder aux démarches de déclaration d'utilité publique. Une deuxième convention interviendra à l'issue de ces étapes pour financer la réalisation de cette bretelle.

Les modalités de versement de la participation communautaire et les plannings d'opération seront mentionnés dans ces conventions.

Le Conseil Général des Bouches du Rhône sera sollicité pour son accord relatif à la fermeture de la bretelle d'accès sur l'autoroute et pour une participation financière à l'aménagement du diffuseur de Corsy .

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'Espace du 17 décembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour un montant de 13 M €, permettant de lancer et de financer la première tranche de complément de l'échangeur A8-A51, à savoir la bretelle A51 Nord- A8 Ouest.

- **DIRE** que les modalités de cette participation et le calendrier de l'opération seront précisés dans la convention d'étude à intervenir entre la Société Autoroutes du Sud de La France (ASF) et la Communauté du Pays d'Aix.
- **DONNER** délégation au Bureau Communautaire pour décider de l'approbation des conventions à intervenir avec ASF dans la limite du présent engagement financier.
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à notifier cette décision à ASF et au représentant de l'État afin de permettre l'élaboration de la convention d'étude et la validation ministérielle du projet.
- **PRECISER** que le Conseil de Communauté du 19 décembre 2013 a décidé d'une ouverture d'autorisation de programme de 13 M €, permettant de formaliser le présent engagement communautaire .

OBJET : Aménagement de l'espace - Echangeur A8 A51 - Complément du nœud autoroutier - Participation financière de la Communauté du Pays d'Aix - Engagement de l'opération

Vote sur le rapport

Inscrits	153
Votants	137
Abstentions	3
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68
Pour	134
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

VENEL Gérard

VALETA Marie-José

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

TRINQUIER Noëlle

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

17 JAN. 2014